

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Décès de Morgan Keane : la Justice doit passer

16 novembre 2022 à Issy-les-Moulineaux

Le 2 décembre 2020 à Calvignac, dans le Lot, Morgan Keane avait été mortellement touché, dans son jardin, par la balle d'un chasseur lors d'une battue aux sangliers.

Alors que le procès s'ouvre le 17 novembre, devant le tribunal correctionnel de Cahors, la FNC tient à renouveler ses condoléances les plus sincères à la famille et aux proches de Morgan Keane.

Dans cette affaire sont engagées la responsabilité du chasseur auteur du tir mais aussi celle du directeur de battue.

La FNC fait confiance à la justice afin que toute la lumière soit faite sur les circonstances de cette battue qui a coûté la vie à Morgan Keane et que les manquements soient sanctionnés.

La FNC condamne fermement ceux qui, par le non-respect de règles élémentaires de sécurité, provoquent des accidents et portent atteinte à l'image et aux valeurs de la chasse. C'est pourquoi elle soutient clairement la Fédération départementale des chasseurs (FDC) du Lot, représentant les 6 500 chasseurs du département, tous ébranlés par ce drame, qui s'est constituée partie civile.

Pour Willy Schraen, président de la FNC : « La sécurité à la chasse est ma préoccupation permanente en tant que Président de la FNC. Les chasseurs qui ont des comportements irresponsables en matière de sécurité n'ont rien à faire dans la communauté des chasseurs et nous devons tendre vers le 0 accident. Face au tribunal médiatique et à la justice populaire qui ne manquera pas de désigner ses coupables, je demande à tous les protagonistes de cette affaire de faire preuve d'un minimum de respect que l'on doit à la victime, à ses proches ainsi qu'aux prévenus ».

A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France près de 5 millions de personnes dont 1,03 million de pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

